

et envers lesquels nous devrions nous fixer des objectifs et des normes à l'échelon national. C'est pour quoi, avec l'autorisation de mon honorable collègue, je voudrais le féliciter d'avoir présenté une motion qui, à mon sens implique une responsabilité à l'échelle nationale. Sans doute, ces propositions ne couvrent-elles qu'un secteur isolé des problèmes de santé. Malgré cela, c'est un secteur assez vaste, comme l'a signalé l'honorable représentant de Carleton, si l'on veut bien donner à la phrase «pensionnés de l'État fédéral» son sens large. Si je puis me permettre d'interpréter l'exorde de mon honorable ami, il semble croire que cette mesure ne représenterait qu'une première étape, qui nous mènerait vers un régime universel et complet d'assurance-santé pour toute la nation, programme placé sous l'autorité du gouvernement fédéral, agissant sans doute de concert avec les provinces.

En plus de le féliciter de partager mon opinion, à savoir que c'est là une responsabilité nationale et qu'il nous faut des normes et des objectifs nationaux dans le domaine de la santé, j'aimerais répéter ce que l'honorable représentant d'Hamilton-Sud (M. Howe) a dit—ici j'ai peur d'être un peu sévère—savoir qu'il est malavisé d'employer le mot «gratuitement». Il me semble qu'il laisse en effet une impression de charité, celle d'un gouvernement qui distribue des largesses d'une façon bienveillante aux pauvres, aux vieillards et autres personnes dans le besoin. Je suis certaine que l'honorable représentant n'a pas voulu cela, mais quand on rédige une motion comme il l'a fait, il en résulte une impression de condescendance envers un grand nombre de citoyens de notre pays. Inutile de dire qu'aucun député ne devrait éprouver un tel sentiment à leur égard.

L'honorable représentant de Chapleau a laissé entendre que les Canadiens âgés ne seraient pas aux prises avec d'aussi grandes difficultés aujourd'hui, à cause du coût élevé des soins médicaux, s'ils n'avaient pas eu à verser une aussi grande partie de leur revenu en impôts durant leurs années de travail. Or c'est grâce aux impôts qu'il est possible de redistribuer les revenus de façon à rendre possible un régime de santé ou de bien-être social au Canada.

D'après ma courte expérience de la politique, je crois que ce sont ceux qui ont les plus humbles revenus qui paient le plus volontiers les impôts qu'on leur demande. Je considère que les personnes dont les revenus sont élevés sont généralement celles qui protestent beaucoup contre les impôts et qui cherchent des moyens de ne pas les payer. Il me semble que la majorité des Canadiens

savent très bien que c'est grâce aux impôts que nous répartissons revenus et bénéfices. Pour reprendre les mots d'un juge célèbre, c'est par eux que se paie la civilisation. A mon avis, les Canadiens ne croient pas qu'on pourrait simplement abolir les impôts et confier à la population le soin de pourvoir aux soins médicaux et aux autres services dont les gens ont besoin dans leur vieillesse. Certes, la plupart des citoyens croient qu'il est préférable d'établir un programme de bien-être social auquel ils pourront contribuer par leurs impôts au cours de leurs années de travail, contribution plus ou moins grande selon les revenus de chacun, et grâce auquel tous les membres de la société pourront jouir d'un niveau de vie convenable, et profiter, si c'est nécessaire, de mesures de sécurité sociales, de pensions de vieillesse et ainsi de suite.

Pour revenir brièvement à l'utilisation du mot «gratuitement», que le député le veuille ou non, ce mot manifeste de la part de ceux qui ont quelques biens, un esprit de condescendance à l'égard de ceux qui n'en ont pas. Or, ce n'est pas ainsi que nous envisageons ces questions au Canada, à mon avis. Tous, j'en suis sûr, quels que soient leurs revenus, désirent vraiment contribuer à l'établissement d'un régime intégral de bien-être.

Cela m'amène à parler du dernier point dont je voulais traiter. Je serai brève, vu que d'autres ont déjà soulevé cette question. Nous voulons que soit mis sur pied au Canada un régime universel auquel participeraient les citoyens de tout âge, les enfants comme les adultes, un régime de santé et de bien-être qui s'appliquera à tous les ressortissants canadiens. De fait, j'espère que d'ici l'expiration de notre mandat de quatre ans, nous aurons établi un programme de santé qui complètera les mesures que nous avons prises dans le domaine de l'hospitalisation et ce que nous sommes en train de faire à l'égard des pensions de vieillesse.

M. J. E. Lloyd (Halifax): Monsieur l'Orateur, j'abonde dans le sens de ceux qui, critiquant le texte de la résolution, soutiennent qu'un certain nombre de questions touchant la portée de la mesure restent sans réponse. A mon sens, la résolution ne guide peut-être pas le gouvernement, parce que ses termes couvrent tous les régimes de pensions de retraite de l'État fédéral. Voilà une omission très grave. En effet, si la résolution était adoptée, il faudrait que le gouvernement la renvoie à la Chambre pour la faire éclaircir et obtenir que les députés qui l'auraient adoptée précisent leur pensée. En substance, si la résolution était adoptée, nous accaparerions inutilement l'attention du gouvernement, ce qui aboutirait simplement à une perte de temps.